

COMMUNE DU LIEU



PLAN D'AFFECTION COMMUNAL

PLAN DE CONSTATATION DE
LA LISIERE FORESTIERE

PLAN 2

APPROUVE PAR L'INSPECTEUR DES FORETS
DU 11^{EME} ARRONDISSEMENT
LE BRASSUS, LE

ADOpte PAR LE CONSEIL COMMUNAL DU LIEU
DANS SA SEANCE DU
Au nom du Conseil communal
LA PRESIDENTE LE SECRETAIRE

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DU LIEU
DANS SA SEANCE DU
Au nom de la Municipalité
LA SYNDIQUE LA SECRETAIRE

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT COMPETENT
LAUSANNE, LE
LA CHEFFE DU DEPARTEMENT

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU AU
Au nom de la Municipalité
LA SYNDIQUE LA SECRETAIRE

MIS EN VIGUEUR LE

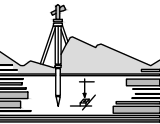
Coordonnées C.N.S. 1221
E = 2'510'300
N = 1'165'550

L'INGENIEUR-GEOMETRE :
Audrey UEBERSCHLAG
Ingénieur géomètre brevetée

Le Brassus, le 6 août 2026

Echelle 1:1'000

Dossier technique LI.03.9022



Bureau d'études techniques THORENS & ASSOCIES SA Ingénieur géomètre breveté
Rue de la Gare 20, 1348 Le Brassus tél. 021 845 63 43 e-mail: info@thorensgeometre.ch



LEGENDE :

- LISIERE FORESTIERE SELON CONSTATATION (art. 24 LVtFo)
- LIMITE DE LA BANDE INCONSTRUCTIBLE DES 10 METRES A LA LIMITE FORESTIERE STATIQUE
- AIRE FORESTIERE (18 LAT)
- FORET SUPPRIMEE

